

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Monday, October 29, 1990

• 2007

The Chairman: Order, please.

We are examining the subject-matter of Bill C-83. Our witness today is Mr. Nick Le Pan, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy, the person totally responsible for this legislation. Mr. Le Pan has been with the department for eons and eons and knows all about it. With Nick is Tom Kane, Julie Dickson, and Louise Pelly.

Nick, I think you have a slide show to present to us. What we will do is intervene with your slide show from time to time and ask questions. We will not keep the agenda too detailed, but we will keep the questions more or less in order. Please go ahead.

Mr. Nick Le Pan (Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, we have provided members and staff with hard copy of the overheads. What this represents is a fairly brief overview of the legislation as well as some of the matters covered in the policy overview document that was released at the time of tabling of the legislation. We have not in the presentation gone into details of references to the bill itself, but I would be more than happy to take questions as we go along through the presentation.

To add to your comments, Mr. Chairman, Tom Kane is the newly appointed director of the financial institution legislative reform task force within my branch of the Department of Finance. Julie Dickson has been dealing with this issue for a number of years and has been heavily involved in the policy development. Louise Pelly, who is on interchange with the department from a private sector law practice, has been heavily involved for the past two and a half years in the drafting of the legislative package.

Essentially there are four driving forces behind the policy package: more protection for depositors and policy-holders, which comes through in a variety of ways, including enhanced supervisory controls, more responsibilities on the board of directors, enhanced limitations on investments and things of that nature; competition through the broadening of the powers provided to different institutions; that broadening of business powers to institutions is also designed to enhance their opportunities, both domestically and internationally; and a fourth key point I want to come back to later on is that we believe this package sets the stage for the federal government to participate in the process of harmonization of legislation and regulation with provinces, a process the provinces themselves have been engaged in for almost two years now.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le lundi 29 octobre 1990

Le président: La séance est ouverte.

Nous examinons la teneur du projet de loi C-83. Nous accueillons aujourd'hui M. Nick Le Pan, sous-ministre adjoint, Politique du secteur financier, qui est le grand responsable de ce projet de loi. Monsieur Le Pan est au ministère depuis des lustres et connaît à fond le dossier. Il est accompagné de Tom Kane, Julie Dickson et Louise Pelly.

Nick, je crois que vous voulez nous montrer des transparents. Nous vous interrompons de temps en temps pour vous poser des questions. Nous ne nous en tiendrons pas rigoureusement à l'ordre établi, mais nous tenterons plus ou moins de suivre un ordre logique. Allez-y.

M. Nick Le Pan (sous-ministre adjoint, direction de la Politique du secteur financier, ministère des Finances): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, nous avons fourni aux députés et au personnel des copies papier des transparents. Nous allons vous présenter un survol assez concis du projet de loi et aborder certaines des questions dont il est question dans l'Aperçu des propositions législatives, document rendu public au moment du dépôt du projet de loi. Dans cet exposé, nous ne faisons pas de renvoi détaillé au projet de loi lui-même, mais je me ferai un plaisir de répondre à vos questions au fur et à mesure.

Avant, j'ajouterai à ce que vous avez dit, monsieur le président, que Tom Kane est le nouveau directeur du groupe de travail sur la réforme de la législation touchant les institutions financières à l'intérieur de ma direction au ministère des Finances. Julie Dickson s'occupe de ce dossier depuis nombre d'années et a participé étroitement à l'élaboration de la politique. Louise Pelly est en détachement d'un cabinet d'avocats du secteur privé et a été étroitement associée, depuis deux ans et demi, à la rédaction des propositions législatives.

Cette réforme vise essentiellement quatre grands objectifs: assurer une meilleure protection aux déposants et aux assurés par le biais de divers mécanismes, notamment le renforcement du système de surveillance, l'élargissement des responsabilités du conseil d'administration, le resserrement des limites touchant les investissements et autres choses du genre, et enfin, le renforcement de la capacité concurrentielle grâce à l'élargissement des pouvoirs conférés aux différentes institutions. Cet élargissement des pouvoirs commerciaux accordés aux institutions vise à mieux asseoir leur présence aux niveaux national et international. Le quatrième objectif, et j'y reviendrai plus tard, a pour but de permettre au gouvernement fédéral de participer au processus d'harmonisation des lois et des règlements avec les provinces, processus déjà enclenché par les provinces elles-mêmes depuis près de deux ans maintenant.